

5317 Assistance à la personne à domicile

Fiches descriptives

Reconnaissance des acquis
et des compétences

LISTE DES COMPÉTENCES

ASSISTANCE À LA PERSONNE À DOMICILE (5317)

| NUMÉRO | CODE | LISTE DES COMPÉTENCES |
|--------|--------|--|
| 1 | 251472 | Se situer au regard des métiers et de la démarche de formation |
| 2 | 251483 | Considérer les besoins des clientèles dans une approche globale de la personne |
| 3 | 251492 | Prévenir les infections et la contamination |
| 4 | 251502 | Adopter des comportements professionnels conformes au décorum et à l'éthique des métiers |
| 5 | 251522 | Établir une relation aidante |
| 6 | 251532 | Interagir au sein d'une équipe |
| 7 | 251543 | Considérer les manifestations de maladies et d'incapacités physiques ainsi que les besoins particuliers des personnes atteintes |
| 8 | 251554 | Adopter des approches relationnelles avec des personnes présentant des problèmes de santé mentale, des déficits cognitifs ou des incapacités intellectuelles |
| 9 | 251568 | Appliquer des procédés de soins d'assistance |
| 10 | 251572 | Dispenser les premiers secours |
| 11 | 251581 | Assister les personnes en soins palliatifs |
| 13 | 251647 | Prodiguer des soins d'assistance en relation avec les activités de la vie quotidienne |
| 14 | 251655 | Intervenir auprès de la clientèle au moyen d'activités occupationnelles |
| 15 | 251666 | Adapter ses interventions à la réalité familiale et sociale |
| 16 | 251673 | Suppléer à l'incapacité de la clientèle dans la réalisation d'activités de la vie domestique |
| 17 | 251684 | Considérer les règles et les procédures de l'établissement dans l'administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance |
| 18 | 251698 | Dispenser des soins et des services d'assistance pour le maintien des personnes à domicile |

EXPLICATION DES COMPÉTENCES

ASSISTANCE À LA PERSONNE À DOMICILE (5317)

| NUMÉRO | CODE | COMPÉTENCE | INFORMATION SUR LES COMPÉTENCES |
|--------|--------|--|--|
| 1 | 251472 | Se situer au regard des métiers et de la démarche de formation | S'informer sur les rôles, les tâches et les limites professionnelles des préposées et préposés aux bénéficiaires et des auxiliaires aux services de santé et sociaux, ainsi que les différents réseaux de la santé (réseaux public, privé et communautaire). |
| 2 | 251483 | Considérer les besoins des clients dans une approche globale de la personne | Connaître les besoins, les particularités et les façons d'intervenir auprès des enfants, des adolescentes et adolescents, des adultes et des personnes âgées. |
| 3 | 251492 | Prévenir les infections et la contamination | Utiliser les moyens et appliquer les protocoles pour prévenir et contrôler les infections et la contamination. |
| 4 | 251502 | Adopter des comportements professionnels conformes au décorum et à l'éthique des métiers | Connaître les droits de la clientèle, ses responsabilités et ses limites professionnelles par rapport à des situations éthiques (exemple : refus de la personne de recevoir des soins) et à des situations bioéthiques (exemple : euthanasie) et proposer des solutions pour régler la situation. |
| 5 | 251522 | Établir une relation aidante | Utiliser les techniques de communication pour entrer en relation avec la clientèle (exemple : personne aphasique). |
| 6 | 251532 | Interagir au sein d'une équipe | Transmettre l'information, verbalement et/ou par écrit, aux différents membres de l'équipe, selon les rôles de chacun et selon l'urgence de la situation. |
| 7 | 251543 | Considérer les manifestations de maladies et d'incapacités physiques ainsi que les besoins particuliers des personnes atteintes | Reconnaître les manifestations à signaler et les moyens à prendre dans les cas de maladies des différents systèmes du corps humain (exemples : insuffisance cardiaque, AVC, diabète, etc.). |
| 8 | 251554 | Adopter des approches relationnelles avec des personnes présentant des problèmes de santé mentale, des déficits cognitifs ou des incapacités intellectuelles | Connaître les approches à utiliser pour entrer en relation avec des personnes présentant des problèmes de santé mentale, des déficits cognitifs ou des incapacités intellectuelles et décrire les soins et les services d'assistance à apporter selon la situation. |
| 9 | 251568 | Appliquer des procédés de soins d'assistance | Dispenser des soins d'hygiène, des soins liés à l'élimination et au confort pour une personne semi-autonome et une personne en perte d'autonomie totale en appliquant les techniques de déplacement sécuritaire, les règles d'hygiène, d'asepsie, de santé et de sécurité au travail et en adoptant un comportement professionnel. |
| 10 | 251572 | Dispenser les premiers secours | Exécuter les manœuvres de réanimation cardiorespiratoire (RCR) et de désobstruction des voies respiratoires (DVR) et prodiguer les premiers soins pour différentes situations (hémorragie, fracture, etc.). |
| 11 | 251581 | Assister les personnes en soins palliatifs | Connaître différentes approches pour entrer en relation avec la personne en fin de vie et ses proches ainsi que les moyens pour soulager la douleur physique et morale dans les différentes étapes du deuil. |

EXPLICATION DES COMPÉTENCES (suite)

ASSISTANCE À LA PERSONNE À DOMICILE (5317)

| NUMÉRO | CODE | COMPÉTENCE | INFORMATION SUR LES COMPÉTENCES |
|--------|--------|---|--|
| 13 | 251647 | Prodiguer des soins d'assistance en relation avec les activités de la vie quotidienne | Prodiguer les soins à une personne à domicile ou en milieu de vie, en appliquant les principes de déplacement sécuritaire, les règles d'hygiène, d'asepsie, de santé et de sécurité au travail et en adoptant un comportement professionnel, et transmettre les observations verbalement et par écrit. |
| 14 | 251655 | Intervenir auprès de la clientèle au moyen d'activités occupationnelles | Réaliser des activités avec des personnes et transmettre les observations verbalement et par écrit en appliquant les règles de santé et de sécurité au travail et en adoptant un comportement professionnel. |
| 15 | 251666 | Adapter ses interventions à la réalité familiale et sociale | Connaître les façons d'intervenir et les ressources existantes pour différentes problématiques familiales et sociales (exemple : violence conjugale) et transmettre les observations. |
| 16 | 251673 | Suppléer à l'incapacité de la clientèle dans la réalisation d'activités de la vie domestique | Préparer des repas pour la clientèle en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité et en adoptant un comportement professionnel. |
| 17 | 251684 | Considérer les règles et les procédures de l'établissement dans l'administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance | Connaître ses limites professionnelles relativement à la Loi 90, les précautions à prendre et les risques liés à l'administration de médicaments et de soins invasifs. |
| 18 | 251698 | Dispenser des soins et des services d'assistance pour le maintien des personnes à domicile | Exécuter des soins d'hygiène et des soins liés à l'élimination et au confort pour la clientèle à domicile, en appliquant les techniques de déplacement sécuritaire, les règles d'hygiène, d'asepsie, de santé et de sécurité au travail et en adoptant un comportement professionnel, et participer aux discussions de l'équipe. |

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Pour chacune des compétences choisies, remplir une fiche descriptive.
2. Lire chaque phrase attentivement et cocher la case qui correspond le mieux à votre réponse.
3. Exemple :

| |
|------------------------|
| Je suis capable |
| ✓ |

Si vous êtes capable d'accomplir ce travail.

| |
|-------------------------------|
| Je ne suis pas capable |
| ✓ |

Si vous n'êtes pas capable d'accomplir ce travail.

| |
|----------------------------------|
| J'ai besoin de précisions |
| ✓ |

Si vous hésitez à répondre parce que : la phrase vous semble ambiguë, des termes vous sont inconnus ou peu familiers, vous n'êtes pas certaine ou certain d'être capable d'accomplir ce travail, etc.

4. Pour chaque compétence, des conditions de reconnaissance sont décrites sous chaque fiche descriptive. Les conditions de reconnaissance sont divers moyens utilisés pour évaluer ou reconnaître la compétence choisie.

Lire attentivement chacune d'elles ainsi que leur description et choisir celle qui vous semble la plus appropriée. Le choix définitif se fera au moment de la rencontre pour l'entrevue de validation.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|------------------------------|--|--|--|--|
| 1 | Résumer les principales caractéristiques le marché du travail des réseaux : - public; - privé; - communautaire. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 2 | Résumer les rôles et les tâches de : - la préposée ou du préposé aux bénéficiaires; - l'auxiliaire aux services de santé et sociaux. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 3 | S'informer sur les limites professionnelles (exemple : administration de médicaments) de : - la préposée ou du préposé aux bénéficiaires; - l'auxiliaire aux services de santé et sociaux. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – PRODUCTION PERSONNELLE ET ENTRETEN

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence SE SITUER AU REGARD DES MÉTIERS ET DE LA DÉMARCHE DE FORMATION peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence SE SITUER AU REGARD DES MÉTIERS ET DE LA DÉMARCHE DE FORMATION peut être reconnue à la suite de la réalisation d'un travail de recherche portant sur :

- les différences entre le travail de la préposée ou du préposé aux bénéficiaires et celui de l'auxiliaire aux services de santé et sociaux (rôles, tâches, limites des responsabilités, attitudes, etc.);
- les caractéristiques du marché du travail dans les réseaux public, privé et communautaire de la santé (clientèles desservies, types de services offerts, facteurs de risque sur les plans physique et psychologique, etc.);

et

- d'un entretien portant sur les principales caractéristiques du travail dans les secteurs privé, public et communautaire pour :
 - la préposée ou le préposé aux bénéficiaires;
 - l'auxiliaire aux services de santé et sociaux.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|-------------------------------------|--|--|--|--|
| 1 | Décrire les particularités et les besoins de la clientèle : - infantile; - adolescente; - adulte; - âgée. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 2 | Proposer des façons d'intervenir pour répondre aux besoins de la clientèle : - infantile; - adolescente; - adulte; - âgée. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **CONSIDÉRER LES BESOINS DES CLIENTÈLES DANS UNE APPROCHE GLOBALE DE LA PERSONNE** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence **CONSIDÉRER LES BESOINS DES CLIENTÈLES DANS UNE APPROCHE GLOBALE DE LA PERSONNE** peut être reconnue en répondant à un questionnaire écrit portant sur des histoires de cas liées aux différentes clientèles et aux moyens d'intervention à entreprendre pour répondre à leurs besoins.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|--|---|--|--|--|
| En appliquant les règles d'hygiène, d'asepsie, de santé et de sécurité au travail : | | | | |
| 1 | Reconnaître les signes d'une inflammation ou d'une infection potentielle. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Appliquer les pratiques de base pour prévenir et contrôler les infections. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Connaître les précautions additionnelles à prendre pour certains types d'agents pathogènes. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Décrire les conséquences du non-respect des précautions additionnelles. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Appliquer le protocole recommandé pour : - manipuler le matériel contaminé; - nettoyer le matériel et l'équipement contaminés selon la situation. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence PRÉVENIR LES INFECTIONS ET LA CONTAMINATION peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence PRÉVENIR LES INFECTIONS ET LA CONTAMINATION peut être reconnue en réalisant les deux parties de la tâche qui consistent à :

- répondre, en établissement de formation, à un questionnaire écrit portant sur les signes d'inflammation ou d'infection potentielle, les modes de transmission et les précautions à prendre;

et

- appliquer, en milieu de travail, les pratiques de base pour prévenir et contrôler les infections : lavage des mains, port des gants, port de la blouse à manches longues, nettoyage et désinfection du matériel contaminé, selon la situation, etc.

C3 – La compétence PRÉVENIR LES INFECTIONS ET LA CONTAMINATION peut être reconnue en réalisant les deux parties de la tâche établissement de formation qui consistent à :

- répondre à un questionnaire écrit portant sur les signes d'inflammation ou d'infection potentielle, les modes de transmission et les précautions à prendre;

et

- appliquer les pratiques de base pour prévenir et contrôler les infections : lavage des mains, port des gants, port de la blouse à manches longues, nettoyage et désinfection du matériel contaminé, selon la situation, etc.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|-------------------------------------|--|--|--|--|
| 1 | Connaître les droits de la clientèle et les valeurs qui s'y rattachent. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Pour les situations liées à l'éthique professionnelle : - connaître ses responsabilités et ses limites; - déterminer les conséquences possibles de ses décisions; - proposer des solutions réalistes applicables lors de situations compromettantes. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 3 | Pour les situations à caractère bioéthique (situations de travail qui entrent en conflit avec nos valeurs) : - connaître ses responsabilités et ses limites; - déterminer les conséquences possibles de ses décisions; - proposer des solutions réalistes applicables lors de situations compromettantes. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 4 | Adopter des attitudes et des comportements professionnels. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

**C2 – RÉUSSITE D'UNE AUTRE COMPÉTENCE
DU PROGRAMME ET ENTRETIEN**

**C3 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE
EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION**

Adopter des comportements professionnels conformes au décorum 251502 et à l'éthique des métiers *(suite)*

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence ADOPTER DES COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS CONFORMES AU DÉCORUM ET À L'ÉTHIQUE DES MÉTIERS peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence ADOPTER DES COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS CONFORMES AU DÉCORUM ET À L'ÉTHIQUE DES MÉTIERS peut être reconnue en milieu de travail :

- à la réussite d'une des compétences suivantes :
 - 251647 Prodiguer des soins d'assistance en relation avec les activités de la vie quotidienne;
 - 251698 Dispenser des soins et des services d'assistance pour le maintien des personnes à domicile.

et

- à la suite d'un entretien portant sur sa pratique professionnelle en lien avec des situations à caractère bioéthique (exemples : euthanasie, suicide assisté, etc.).

C3 – La compétence ADOPTER DES COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS CONFORMES AU DÉCORUM ET À L'ÉTHIQUE DES MÉTIERS peut être reconnue en répondant, en établissement de formation, à un questionnaire écrit portant sur des histoires de cas liées aux droits des clientèles ainsi qu'aux attitudes et comportements à adopter en milieu de travail, sous les angles de l'éthique professionnelle et de la bioéthique (exemples : euthanasie, suicide assisté, etc.).

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|------------------------------|--|--------------------------|--------------------------|---------------------------|
| 1 | Adopter des moyens et des attitudes pour favoriser un climat de confiance. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Adapter sa façon de communiquer selon différentes situations. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – RÉUSSITE D'UNE AUTRE COMPÉTENCE DU PROGRAMME ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – RÉUSSITE D'UNE AUTRE COMPÉTENCE DU PROGRAMME ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

C4 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence ÉTABLIR UNE RELATION AIDANTE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence ÉTABLIR UNE RELATION AIDANTE peut être reconnue, en milieu de travail :

- à la réussite d'une des compétences suivantes :
 - 251647 Prodiguer des soins d'assistance en relation avec les activités de la vie quotidienne;
 - 251698 Dispenser des soins et des services d'assistance pour le maintien des personnes à domicile.

et

- à la suite d'une tâche portant sur la démonstration de sa capacité à utiliser les techniques de communication au cours d'une simulation de cas ou d'une situation réelle, avec une clientèle aphasique ou atteinte de troubles sensoriels ou de vision.

Explication des conditions de reconnaissance

C3 – La compétence ÉTABLIR UNE RELATION AIDANTE peut être reconnue :

– à la réussite d'une des compétences suivantes :

- 251647 Prodiguer des soins d'assistance en relation avec les activités de la vie quotidienne;
- 251698 Dispenser des soins et des services d'assistance pour le maintien des personnes à domicile.

et

– à la suite d'une tâche, en établissement de formation, portant sur la démonstration de sa capacité à utiliser les techniques de communication au cours d'une simulation de cas, avec une clientèle aphasique ou atteinte de troubles sensoriels ou de vision.

C4 – La compétence ÉTABLIR UNE RELATION AIDANTE peut être reconnue, en établissement de formation :

– en répondant à un questionnaire écrit portant sur des histoires de cas liées à la façon d'entrer en communication avec différentes clientèles dans des situations représentatives des milieux de vie, des unités de soins et du domicile;

et

– en faisant la démonstration de sa capacité à utiliser les techniques de communication au cours d'une simulation de cas avec une clientèle aphasique ou atteinte de troubles sensoriels ou de vision.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|------------------------------|---|--------------------------|--------------------------|---------------------------|
| 1 | Adopter des attitudes et des comportements favorisant le travail d'équipe. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Reconnaître les faits significatifs d'une situation nécessitant une intervention en équipe. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Transmettre les observations aux personnes appropriées et au moment opportun. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Expliquer les conséquences du non-respect des décisions prises par l'équipe. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 RÉUSSITE D'UNE AUTRE COMPÉTENCE DU PROGRAMME ET ENTRETIEN

C3 – LETTRE D'UN EMPLOYEUR ET ENTRETIEN

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence INTERAGIR AU SEIN D'UNE ÉQUIPE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence INTERAGIR AU SEIN D'UNE ÉQUIPE peut être reconnue en milieu de travail,

- à la réussite d'une des compétences suivantes :
 - 251647 Prodiguer des soins d'assistance en relation avec les activités de la vie quotidienne;
 - 251698 Dispenser des soins et des services d'assistance pour le maintien des personnes à domicile.

et

- à la suite d'un entretien portant sur les conséquences du non-respect des décisions prises par l'équipe.

C3 – La compétence INTERAGIR AU SEIN D'UNE ÉQUIPE peut être reconnue à la suite :

- de la présentation d'une lettre à en-tête d'un employeur, signée par une personne responsable et décrivant vos attitudes et comportements en lien avec le travail d'équipe;

et

- d'un entretien portant sur les conséquences du non-respect des décisions prises par l'équipe.

**Considérer les manifestations de maladies et d'incapacités physiques 251543
ainsi que les besoins particuliers des personnes atteintes**

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|------------------------------|--|--|--|--|
| 1 | <p>Pour les maladies du système cardiorespiratoire (insuffisance cardiaque, maladies pulmonaires obstructives chroniques, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaître les principales manifestations; - reconnaître les signes et les symptômes à rapporter immédiatement; - choisir les précautions et les moyens à prendre selon la situation. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 2 | <p>Pour les maladies du système musculo-squelettique (arthrite, ostéoporose, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaître les principales manifestations; - reconnaître les signes et les symptômes à rapporter immédiatement; - choisir les précautions et les moyens à prendre selon la situation. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 3 | <p>Pour les maladies du système nerveux et sensoriel (accident vasculaire cérébral, sclérose en plaques, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaître les principales manifestations; - reconnaître les signes et les symptômes à rapporter immédiatement; - choisir les précautions et les moyens à prendre selon la situation. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 4 | <p>Pour les maladies du système digestif (hépatite, ulcère gastro-intestinal, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaître les principales manifestations; - reconnaître les signes et les symptômes à rapporter immédiatement; - choisir les précautions et les moyens à prendre selon la situation. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

**Considérer les manifestations de maladies et d'incapacités physiques 251543
ainsi que les besoins particuliers des personnes atteintes (suite)**

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|------------------------------|--|--|--|--|
| 5 | Pour les maladies du système génito-urinaire (insuffisance rénale, cancer de l'utérus, etc.) : - reconnaître les principales manifestations; - reconnaître les signes et les symptômes à rapporter immédiatement; - choisir les précautions et les moyens à prendre selon la situation. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 6 | Pour les maladies du système endocrinien (diabète) : - reconnaître les principales manifestations; - reconnaître les signes et les symptômes à rapporter immédiatement; - choisir les précautions et les moyens à prendre selon la situation. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

**C2 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE
EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION**

Considérer les manifestations de maladies et d'incapacités physiques 251543 ainsi que les besoins particuliers des personnes atteintes (suite)

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence CONSIDÉRER LES MANIFESTATIONS DE MALADIES ET D'INCAPACITÉS PHYSIQUES AINSI QUE LES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES ATTEINTES peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence CONSIDÉRER LES MANIFESTATIONS DE MALADIES ET D'INCAPACITÉS PHYSIQUES AINSI QUE LES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES ATTEINTES peut être reconnue en répondant, en établissement de formation, à un questionnaire écrit portant sur des histoires de cas liées à différentes maladies. Vous devrez reconnaître les signes et les symptômes ainsi que les façons d'intervenir dans le cadre de vos fonctions.

Adopter des approches relationnelles avec des personnes présentant 251554 des problèmes de santé mentale, des déficits cognitifs ou des incapacités intellectuelles

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|------------------------------|--|--|--|--|
| 1 | <p>Pour les personnes présentant des problèmes de santé mentale (troubles de l'humeur, schizophrénie, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter son approche pour entrer en relation avec la personne; - adapter les soins et les services d'assistance en fonction des intérêts et des capacités de la personne ainsi que de la situation. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 2 | <p>Pour les personnes atteintes de déficits cognitifs (exemple : alzheimer) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter son approche pour entrer en relation avec la personne; - adapter les soins et les services d'assistance en fonction des intérêts et des capacités de la personne. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 3 | <p>Pour les personnes atteintes d'incapacités intellectuelles (exemple : autisme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter son approche pour entrer en relation avec la personne; - adapter les soins et les services d'assistance en fonction des intérêts et des capacités de la personne. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 4 | <p>Pour les personnes présentant un comportement perturbateur ou un épisode de crise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaître les signes précurseurs d'une situation à risque; - proposer des moyens pour désamorcer l'escalade. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Adopter des approches relationnelles avec des personnes présentant des problèmes de santé mentale, des déficits cognitifs ou des incapacités intellectuelles (suite) 251554

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence ADOPTER DES APPROCHES RELATIONNELLES AVEC DES PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE, DES DÉFICITS COGNITIFS OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence ADOPTER DES APPROCHES RELATIONNELLES AVEC DES PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE, DES DÉFICITS COGNITIFS OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES peut être reconnue en répondant, en établissement de formation, à un questionnaire écrit portant sur des histoires de cas en lien avec les différentes approches à adopter pour la clientèle des milieux de vie, des unités de soins et du domicile.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|---|--|--|--|
| <p>1 En respectant les règles d'hygiène, d'asepsie, de santé et de sécurité au travail et en adoptant un comportement professionnel avec la clientèle semi-autonome et en perte d'autonomie totale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - planifier les soins selon le plan de travail; - déplacer la personne en utilisant les principes de déplacement sécuritaire (PDSB); - utiliser l'équipement pour le déplacement d'une personne (exemples : lève-personne, marchette, ceinture de marche, etc.); - donner les soins d'hygiène; - exécuter les soins liés à l'élimination (exemples : culotte protectrice, chaise d'aisance, etc.); - aider la personne à se vêtir et à se dévêtir selon sa condition; - installer la personne au lit et au fauteuil (pour prévenir les plaies de pression, par exemple). | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – RÉUSSITE D'UNE AUTRE COMPÉTENCE DU PROGRAMME

C3 – CARTE DE COMPÉTENCE ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C4 – CARTE DE COMPÉTENCE ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

C5 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C6 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence APPLIQUER DES PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence APPLIQUER DES PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE peut être reconnue à la réussite de la compétence suivante :

- 251698 Dispenser des soins et des services d'assistance pour le maintien des personnes à domicile.

C3 – La compétence APPLIQUER DES PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE peut être reconnue à la suite de :

- la présentation de l'original de la carte de PDSB délivrée par l'ASSTSAS;

et

- de l'application, en milieu de travail, des techniques de soins (hygiène, élimination, etc.) avec une clientèle semi-autonome ou en perte d'autonomie totale.

Explication des conditions de reconnaissance

C4 – La compétence APPLIQUER DES PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE peut être reconnue à la suite de :

- la présentation de l'original de la carte de PDSB délivrée par l'ASSTSAS;

et

- de l'application, en établissement de formation, des techniques de soins (hygiène, élimination, etc.) avec une clientèle semi-autonome ou en perte d'autonomie totale.

C5 – La compétence APPLIQUER DES PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE peut être reconnue à la suite de l'application, en milieu de travail, des techniques de soins (hygiène, élimination, etc.) et de manœuvres de déplacements sécuritaires des personnes (PDSB) avec une clientèle semi-autonome et une clientèle en perte d'autonomie totale.

C6 – La compétence APPLIQUER DES PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE peut être reconnue à la suite de l'application, en établissement de formation, des techniques de soins (hygiène, élimination, etc.) et de manœuvres de déplacements sécuritaires des personnes (PDSB) avec une clientèle semi-autonome et une clientèle en perte d'autonomie totale.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|-------------------------------------|---|--|--|--|
| 1 | Appliquer les manœuvres de réanimation cardio-respiratoire (RCR). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Appliquer les manœuvres de désobstruction des voies respiratoires obstruées (DVRO). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Dispenser les premiers soins en fonction de la situation pour les cas : <ul style="list-style-type: none"> - d'hémorragie et d'état de choc; - de blessures musculo-squelettiques; - de problèmes liés à la chaleur ou au froid; - d'allergies. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – CERTIFICATION ÉMISE PAR UN ORGANISME RECONNU

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence DISPENSER LES PREMIERS SECOURS peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence DISPENSER LES PREMIERS SECOURS peut être reconnue sur présentation de l'original d'une carte de compétences valide et délivrée par un organisme reconnu (Ambulance Saint-Jean, Fondation des maladies du cœur, CSST, organisme privé, etc.). La formation reçue doit comprendre les techniques de RCR, de DVRO ainsi que les techniques de premiers soins. La durée de la formation doit être d'au moins deux jours.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|------------------------------|--|--|--|--|
| 1 | Décrire des attitudes pour favoriser un climat de confiance auprès : - de la personne en fin de vie; - des proches de la personne. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 2 | Reconnaître les signes de l'agonie. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Reconnaître les étapes du deuil. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Proposer des moyens pour soulager les inconforts physiques de la personne. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Proposer des moyens pour soulager la douleur morale de la personne et de ses proches. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Proposer des moyens pour accompagner les proches. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE
EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence ASSISTER LES PERSONNES EN SOINS PALLIATIFS peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence ASSISTER LES PERSONNES EN SOINS PALLIATIFS peut être reconnue en établissement de formation en répondant à un questionnaire écrit portant sur des histoires de cas en lien avec l'accompagnement des personnes et de leurs proches dans un contexte de fin de vie.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|---|---|--|--|--|
| En adoptant un comportement professionnel avec la clientèle et l'équipe de travail : | | | | |
| 1 | Planifier le travail en tenant compte du plan d'intervention et des directives. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Adapter sa façon de communiquer pour entrer en relation avec la personne et ses proches. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Pour les soins d'assistance : <ul style="list-style-type: none"> - utiliser le matériel et l'équipement; - appliquer les soins et les services d'assistance selon la situation et les procédures; - appliquer les principes de déplacement sécuritaire de la personne; - respecter les règles d'hygiène et d'asepsie; - respecter les règles de santé et de sécurité au travail. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 4 | Transmettre les observations pertinentes à l'équipe, au moment opportun. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – RÉUSSITE D'UNE AUTRE COMPÉTENCE DU PROGRAMME

C3 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **PRODIGUER DES SOINS D'ASSISTANCE EN RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence **PRODIGUER DES SOINS D'ASSISTANCE EN RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE** sera reconnue lorsque la compétence suivante sera réussie :

- 251698 « Dispenser des soins et des services d'assistance pour le maintien des personnes à domicile ».

C3 – La compétence **PRODIGUER DES SOINS D'ASSISTANCE EN RELATION AVEC LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE** peut être reconnue à la suite de la réalisation de soins auprès de quatre personnes.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|--|--|--|--|--|
| En appliquant les règles de santé et de sécurité au travail et en adoptant un comportement professionnel avec la clientèle et l'équipe de travail : | | | | |
| 1 | Réaliser une activité avec une personne dans un organisme communautaire ou dans un établissement public ou privé. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Pour la transmission des observations : - échanger verbalement les observations avec l'équipe; - rédiger le rapport d'observation. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – LETTRE OFFICIELLE ET ENTRETIEN

C3 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL, TRAVAIL À PRÉSENTER ET ENTRETIEN

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence INTERVENIR AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE AU MOYEN D'ACTIVITÉS OCCUPATIONNELLES peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence INTERVENIR AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE AU MOYEN D'ACTIVITÉS OCCUPATIONNELLES peut être reconnue à la suite de :

- de la présentation d'une lettre à en-tête d'un organisme public, privé ou communautaire signée par une personne responsable et décrivant la nature de l'activité réalisée ainsi que le type de clientèle ayant bénéficié de cette activité. Cette lettre devra être accompagnée d'une fiche d'appréciation;

et

- d'un entretien portant sur l'activité réalisée.

C3 – La compétence INTERVENIR AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE AU MOYEN D'ACTIVITÉS OCCUPATIONNELLES peut être reconnue à la suite de :

- l'organisation et de la réalisation d'une activité auprès d'une ou de plusieurs personnes, soit dans un organisme communautaire, soit dans un établissement public ou privé, en présence d'une ou d'un spécialiste;

et

- d'un entretien avec la ou le spécialiste au cours duquel vous devrez faire part de vos observations au sujet de l'activité réalisée.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|-------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| 1 | <p>Pour la clientèle présentant des difficultés d'intégration sociale (exemple personnes avec un handicap physique ou intellectuel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer des moyens d'intervention en fonction des particularités et des besoins de la personne; - connaître des ressources existantes dans les réseaux naturel, communautaire, public et privé. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2 | <p>Pour la clientèle multiculturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer des moyens d'intervention en fonction des particularités et des besoins de la personne; - connaître des ressources existantes dans les réseaux naturel, communautaire, public et privé. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3 | <p>Pour les cas d'abus et de violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer des moyens d'intervention en fonction des particularités et des besoins de la personne; - connaître des ressources existantes dans les réseaux naturel, communautaire, public et privé. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4 | <p>Pour les cas d'alcoolisme et de toxicomanie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer des moyens d'intervention en fonction des particularités et des besoins de la personne; - connaître des ressources existantes dans les réseaux naturel, communautaire, public et privé. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5 | <p>Pour les cas de pauvreté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer des moyens d'intervention en fonction des particularités et des besoins de la personne; - connaître des ressources existantes dans les réseaux naturel, communautaire, public et privé. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Reconnaître les situations susceptibles de mettre la clientèle en danger. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – PRODUCTION PERSONNELLE ET ENTRETIEN

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence ADAPTER SES INTERVENTIONS À LA RÉALITÉ FAMILIALE ET SOCIALE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence ADAPTER SES INTERVENTIONS À LA RÉALITÉ FAMILIALE ET SOCIALE peut être reconnue :

- en réalisant un travail de recherche sur les problématiques suivantes :
 - clientèle présentant des difficultés d'intégration sociale;
 - clientèle multiculturelle;
 - cas d'abus et de violence;
 - cas d'alcoolisme et de toxicomanie;
 - cas de pauvreté.

et

- par un entretien, avec une ou un spécialiste de contenu, en établissement de formation, au cours duquel vous devrez présenter les résultats de cette recherche.

Supplément à l'incapacité de la clientèle dans la réalisation d'activités de la vie domestique **251673**

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|--|--|--|--|--|
| En appliquant les règles d'hygiène et de sécurité et en adoptant un comportement professionnel avec la clientèle : | | | | |
| 1 | Utiliser les aliments disponibles pour cuisiner des repas : <ul style="list-style-type: none"> - adaptés aux besoins de la personne; - en collaboration avec la personne. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 2 | Proposer des moyens pour améliorer l'organisation et la sécurité de l'environnement de la personne. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

C3 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence SUPPLÉER À L'INCAPACITÉ DE LA CLIENTÈLE DANS LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE LA VIE DOMESTIQUE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence SUPPLÉER À L'INCAPACITÉ DE LA CLIENTÈLE DANS LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE LA VIE DOMESTIQUE peut être reconnue à la suite de la préparation d'un repas en milieu de travail.

C3 – La compétence SUPPLÉER À L'INCAPACITÉ DE LA CLIENTÈLE DANS LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE LA VIE DOMESTIQUE peut être reconnue à la suite de la préparation d'un repas en établissement de formation.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|-------------------------------------|--|--|--|--|
| 1 | <p>Pour le respect du cadre légal (exemple : Loi 90) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître les activités de l'établissement qui exigent une formation; - connaître ses limites professionnelles; - connaître les conséquences du non-respect du cadre légal pour la clientèle ou pour l'auxiliaire aux services de santé et sociaux. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 2 | <p>Pour l'administration de médicaments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître ses limites professionnelles; - respecter les directives et les consignes inscrites sur la médication; - connaître les précautions à prendre selon le médicament à administrer; - connaître les risques liés à l'administration de médicaments. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 3 | <p>Pour l'administration de soins invasifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître ses limites professionnelles; - respecter les directives et les consignes de l'établissement; - connaître les précautions à prendre selon le type de soins; - connaître les risques selon les soins à dispenser. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence **CONSIDÉRER LES RÈGLES ET LES PROCÉDURES DE L'ÉTABLISSEMENT DANS L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS ET DE SOINS INVASIFS D'ASSISTANCE** peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence **CONSIDÉRER LES RÈGLES ET LES PROCÉDURES DE L'ÉTABLISSEMENT DANS L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS ET DE SOINS INVASIFS D'ASSISTANCE** peut être reconnue en répondant à un questionnaire écrit, en établissement de formation, portant sur le cadre légal, les procédures et les risques de l'administration de médicaments et de soins invasifs.

| DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE | | Je suis capable | Je ne suis pas capable | J'ai besoin de précisions |
|---|---|--|--|--|
| En adoptant un comportement professionnel avec la clientèle et l'équipe de travail : | | | | |
| 1 | Planifier le travail en tenant compte du plan d'intervention et des directives. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Adapter sa façon de communiquer pour entrer en relation avec la personne et ses proches. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Pour les soins d'assistance : <ul style="list-style-type: none"> - utiliser le matériel et l'équipement; - appliquer, selon la situation et les procédures, les soins et les services d'assistance; - appliquer les principes de déplacement sécuritaire de la personne; - respecter les règles d'hygiène et d'asepsie; - respecter les règles de santé et de sécurité au travail. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 4 | Transmettre les observations pertinentes à l'équipe, au moment opportun. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Conditions de reconnaissance

C1 – PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

C2 – TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL ET ENTRETIEN

Explication des conditions de reconnaissance

C1 – La compétence DISPENSER DES SOINS ET DES SERVICES D'ASSISTANCE POUR LE MAINTIEN DES PERSONNES À DOMICILE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre et la date de la formation;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

C2 – La compétence DISPENSER DES SOINS ET DES SERVICES D'ASSISTANCE POUR LE MAINTIEN DES PERSONNES À DOMICILE peut être reconnue à la suite :

- de la réalisation de soins auprès de quatre personnes à domicile;

et

- d'un entretien, avec la personne responsable du milieu de travail et la ou le spécialiste de contenu, au cours duquel vous devrez faire part de vos observations et discuter de votre comportement professionnel.